



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E125741

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2024

ÉDITÉ LE 01/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 91B336

Siret : 808 536 122 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 30 302 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 77786113

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 77786113

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SEJ CHAUFFAGEST

5 RUE DE L INDUSTRIE
67170 GEUDERTHEIM

Téléphone : 03 88 55 58 10

Fax : 03 88 55 58 11

Portable :

Site Internet : www.chauffagest.com

E-mail : contact@chauffagest.com

Responsabilité légale :

JEROME STEPHANE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / JEROME EMILIE
CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/09/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/09/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.